



COMMISSION DES GRADES LIGUE CÔTE - D'AZUR



SAISON 2010/2011

BILAN D'ACTIVITE

1. EXAMENS DE GRADES

Passage de grades 2 ^{ème} dan 3 ^{ème} dan	12/12/2010	2 ^{ème} dan 3 ^{ème} dan	15 5
Passage de grades 2 ^{ème} dan 3 ^{ème} dan 1 ^{er} dan ligue	12/06/2011	2 ^{ème} dan 3 ^{ème} dan Karaté contact Genbudo	51 19 15 1

Passage de grades 1 ^{er} dan VAR	5/12/2010 1 ^{er} dan : 17
Passage de grades 1 ^{er} dan VAR	13/03/2011 1 ^{er} dan : 33
Passage de grades 1 ^{er} dan VAR	11/06/2011 1 ^{er} dan : 49
Passage de grades 1 ^{er} dan ALPES MARITIMES	11/12/2010 1 ^{er} dan : 21
Passage de grades 1 ^{er} dan ALPES MARITIMES	21/04/2011 1 ^{er} dan : 15
Passage de grades 1 ^{er} dan ALPES MARITIMES	11/06/2011 1 ^{er} dan : 60
Passage de grades ARTS MARTIAUX VIETNAMIENS	12/12/2010 8 12/06/2011 15
TOTAL des candidats CORG sur la saison	324

2. ACTIONS D'INFORMATION

A. STAGE JURY DE GRADES - PUGET SUR ARGENS

Le 10 octobre 2010

Salle de la madrague sainte maxime

Stage réservé aux jurys de grades pour la saison 2010 2011

Retour d'information sur le règlement fédéral et la réunion CSDGE

Echange d'expérience sur l'année écoulée

B. STAGE DE PREPARATION AUX GRADES

Karaté, Karaté contact, kempo, Genbudo - Arts martiaux vietnamiens

dimanche 21 novembre 2010

Professeurs et candidats pour les examens 1^{er} dan 2^{ème} 3^{ème} dan

GYMNASE DES BOSQUETTES DOJO Horaire 13H00 à 16H00

156 participants

Programme

13h00 14h00 Professeurs et assistants

Mise en pratique du nouveau règlement des grades

Travail par atelier et par groupe de discipline

Mise en situation de test kihon nouvelle formule

14h00 15h30 Candidats

Retour d'information aux candidats par groupe d'épreuves UV 1 UV 2 UV5 UV6

15h30 16h00 bilan de l'information, questions diverses sur le programme et étude de cas particuliers.

dimanche 13 Février 2011

Gymnase Puget sur Argens Horaire **13h00 15h30**

129 participants

13h00 14h00 professeurs et assistants – 14h00 15h30 Candidats

dimanche 22 mai 2011

Stage de la Commission des Grades Réservé aux jurys de grades, professeurs et assistants

Gymnase Puget sur Argens Deux stages distincts

Intervenant M. LUPO Didier Cadre Technique Fédéral, détaché à la préparation aux Grades.

10 h 00 – 12 h 00

79 participants

Stage de préparation aux grades Karaté

16 h 30 – 18 h 00,

Karaté contact, kempo, Genbudo, Arts martiaux vietnamiens.

Commission des grades département et ligue et candidats seulement

126 participants

3. COMPTE RENDU DE LA SAISON 2010 –2011

La réglementation des grades a encore nettement évoluée cette année et nous avons mis à profit l'expérience acquise de cette forme d'évaluation pour offrir une organisation de qualité aux candidats.

Le bilan réalisé en début de saison par la CSDGE au siège de la fédération a permis de suivre l'évolution de ce règlement au niveau national en bénéficiant de l'expérience et des propositions de chaque ligue sur son retour de pratiques.

A. LE CHANGEMENT POUR LA SAISON :

- **Evolution du test KIHON**

Mise en pratique des formes sur cibles, épreuve composée de 5 techniques choisies par le jury, parmi les 7 possibles, exécutées sur cible. Les candidats doivent démontrer la maîtrise du geste et la maîtrise de la distance en réalisant un mouvement technique simple à droite ou à gauche.

- **Test compétition Epreuve Combat ou épreuve Kata**

Suppression du test compétition lors des passages de grades désormais réalisé lors des compétitions officielles organisées par les organes déconcentrés (ligues, comités départementaux, inter régions) et au niveau national, ou les coupes de styles dont la liste est validée par la CSDGE.

Les candidats pourront bénéficier des victoires acquises lors des compétitions officielles (Département, Ligue, inter région, ou national). La comptabilisation des victoires ne peut commencer que lorsque le candidat a participé aux épreuves techniques, réussies ou non. Pour obtenir ses victoires dans une compétition, le combattant devra totaliser 5 victoires dans la même compétition en individuel, dans sa catégorie ou en open, y compris les repêchages.

Dans le cas où il ne marque pas ses 5 victoires dans la même compétition et même catégorie, il devra comptabiliser 10 victoires dans différentes compétitions officielles.

Le candidat doit mentionner sur son dossier d'inscription son choix définitif entre l'épreuve combat et l'épreuve Kata. Il ne pourra pas cumuler les deux épreuves.

B. LA COMMUNICATION DE LA CORG :

La commission des grades a multiplié les actions de communications et de d'information.

Ces actions ciblent les différents publics concernés :

1. **Les jurys de grades :**

Envoi par mail d'information et de la réglementation à jour ainsi que des fiches de préparation du test kihon.

2. **Les professeurs:**

Envoi de circulaire d'information et d'organisation des stages de préparation aux grades. Amélioration de l'accueil lors des passages de grades

- **Organisation de stage d'informations :**

Travail sur le module 1 (UV 1 et 2) et le module 3 (UV 5 et 6)

Trois sessions ont été organisées pour diffuser le mieux possible l'information et c'est avec plaisir que les enseignants de la ligue ont partagés ces formations sur le contenu théorique et pratique.

- **Intervention de Didier LUPO**

Une session a été réservée à l'intervention de D LUPO dans le cadre de sa mission fédérale et les professeurs et membres du jury ont particulièrement apprécié la pédagogie et l'engagement de Didier LUPO au sein de cette matinée d'échange et de pratique.

Ce stage sera organisé en début de saison la saison prochaine pour acter les formes attendues du passage de grades.

3. **Les candidats :**

Un effort particulier d'information des candidats a été effectué concernant la composition du dossier de candidature et l'accueil lors des passages de grades. Une salle de préparation à l'écart des salles de passages permet aux candidats de se préparer. **Lors des stages de préparations de grades les candidats sont répartis en ateliers par groupe homogène de grades et de styles.**

Les professeurs retenus par la CORG retournent les informations avec cohérence et sens du partage. Ces stages permettent l'obtention de point de bonification.

Les épreuves sont désormais connues et malgré les efforts de communication de la commission des grades et le nombre important de participants à chaque organisation de grades nous constatons que des candidats ou professeurs ne participent pas aux stages de préparation des grades et préparent leurs candidats sans connaître le programme et son évolution.

C'est le cas du test Kihon notamment où de nombreux candidats improvisent le jour de l'épreuve.

4. LES DISCIPLINES GERÉES PAR LA LIGUE EN PASSAGE DE GRADES

En plus des passages de grades de karaté tous styles confondus la ligue côte d'azur organise les passages de grades pour les disciplines suivantes :

✓ ARTS MARTIAUX VIETNAMIENS

Les AMV disposent d'un groupe d'examineurs formés pour les passages de grades.

Après une prise de contact avec les clubs d'AMV par une lettre circulaire nous avons développé les stages d'AMV lors des préparations de grades grâce à la collaboration efficace de JC BERTOLUCCI.

Les candidats ont présentés des épreuves bien préparées et le niveau technique démontré lors des examens était de grande qualité conforme au formalise attendu par la commission.

✓ KARATE CONTACT

Le KARATE CONTACT a désormais un règlement en harmonie avec le règlement CSDGE nouvelle formule et les passages de grades de Karaté contact ont lieu en ligue au mois de juin pour les 1^{er} 2^{ème} et 3^{ème} dan.

Merci à R BOUCHET pour son aide précieuse dans cette discipline et la qualité de ses interventions lors des stages de ligue ; nous constatons que le niveau des pratiquants est en nette progression.

5. LES JURYS DE PASSAGE DE GRADES

L'objectif de formation et la qualification des examinateurs au travers des stages théoriques et pratiques sont maintenu, les stages permettent l'harmonisation des contenus de passages de grades et de la notation.

L'année prochaine les stages seront renouvelés et les membres participants seront convoqués prioritairement aux examens. Chaque membre de jury doit posséder le dernier règlement en vigueur et l'ensemble des documents sont disponibles sur le site de la ligue grâce à la participation efficace de Cédric LAMBERT webmaster de notre ligue.

Convocation des jurys : les jurys sont convoqués à l'avance en fonction du nombre de candidats ; Il est impératif de confirmer sa participation pour un examen de passage de grades ; une seule absence suffit à désorganiser la composition des jurys.

6. L'ORGANISATION GENERALE DES PASSAGES DE GRADES

La ligue reste maître d'œuvre de l'organisation des passages de grades et l'organise en département avec une CODG composée notamment du président de département et d'un responsable des grades départemental.

✓ Les Passages Départementaux

Je remercie tout particulièrement Noel ROLAND et Patrick DUPEUX pour la qualité de leur investissement au sein de l'organisation des passages de grades en département.

Je pense que la notion d'équipe et de synergie entre la CORG et les CODG est plus efficace si chacun comprend bien son rôle et permet un travail complémentaire favorable au maintien d'un niveau de qualité et une harmonie de notation entre les grades.

Le règlement de la CSDGE prévoit que les départements qui peuvent inscrire 15 candidats pour le premier examen peuvent organiser des passages de grades au sein de leur département. Cette organisation mérite une analyse précise en fonction de la situation géographique et de l'importance en nombre de licenciés de chaque département.

Article 108 – COMMISSION D'ORGANISATION DEPARTEMENTALE DES GRADES (CODG)

Les départements pouvant engager 15 candidats tous styles confondus au 1er passage de grades de la saison, peuvent organiser des passages de grades de 1er Dan.

Ces passages de grades départementaux seront au nombre de 3 au cours d'une saison.

La CODG est composée :

- Du responsable départemental des grades, nommé par la CSDGE après avis consultatif du président du département ; il doit être licencié dans le secteur géographique du département concerné, et titulaire du 4ème Dan minimum. Sa présence aux examens est obligatoire ;
- Du président du comité départemental ;
- Du Directeur Technique Départemental.

Chaque département souhaitant organiser les passages de grades devra faire acte de candidature et remplir les conditions du cahier des charges de la CSDGE. Cette dernière étudiera la candidature selon des critères dont la liste est :

- La capacité administrative :

- o gérer les inscriptions,
- o avoir le minimum requis de candidats ;

- La capacité technique :

- o disposer du nombre de juges suffisants permettant d'assurer les éventuels roulements et remplacements lors des passages des examens.

Enfin pour notre ligue le tableau ci-dessous est toujours d'actualité :

Force	Faiblesse
Proximité pour le candidat	Gestion administrative lourde
Proximité pour les juges	Nombre de candidats parfois limité exigeant une mise en place conséquente et multipliant les dates
Connaissance des candidats Moins de participants par examen	Difficulté pour composer un jury de 9 personnes au niveau département en tenant compte des spécificités (style et enseignant)

Enfin cette année le retrait de la sub délégation a entraîné le report total de l'organisation des passages départementaux du département des Alpes maritimes sur la ligue.

✓ **Les salles retenues pour les examens doivent permettre :**

- à la commission sportive de travailler sereinement en filtrant l'accès à la zone d'examen aux candidats
- d'accueillir les enseignants dans de bonnes conditions
- aux secrétaires de la CORG de disposer d'un espace calme pour l'enregistrement des résultats et des passeports pour la validation des épreuves

Un travail d'amélioration du circuit administratif lors de chaque examen a été réalisé par la CORG pour offrir aux membres du jury de bonnes conditions d'évaluation.

La secrétaire de Ligue assure ce suivi essentiel dans la conformité des dossiers des candidats, et la régularisation d'éléments manquants lors de l'inscription.

Pour simplifier les formalités d'inscription et après avis de la CSDGE, en cas de réinscription pour un examen de passage de grades **lors de la même saison sportive de septembre à juin, le candidat ne devra fournir que la fiche d'inscription et la copie de la page dan où les UV obtenues sont mentionnées accompagnées du règlement de son passage.**

Ces éléments d'inscription doivent parvenir toutefois dans le délai d'un mois avant le nouveau passage.

7. INFORMATISATION DES PASSAGES DE GRADES

Nous avons la chance de bénéficier du logiciel LOGIGRADES de Pierre BICHARD BREAUD qui œuvre pour développer cette aide précieuse pour la bonne organisation des passages et l'éditions des tableaux de candidats tout autant que les éditions des résultats et l'archivage des documents.

Tous nos remerciements pour ce travail de développement et la qualité des informations et des évolutions face à la nouvelle réglementation.

8. PROJET D' ACTIONS POUR LA SAISON 2011-2012

Formation des membres du jury des grades ligue

Information à l'école des cadres stagiaires et professeurs

Une information pour la formation DIF

Une information pour la formation AFA

Formation essentielle pour les nouveaux enseignants qui seront demain les acteurs du passage de grades

Stage ligue professeurs et candidats 3 stages de ligue

Ces stages permettent l'échange avec les professeurs et les candidats et attribuent un point de bonification par stage. Les stages seront organisés en ligue avec la participation des commissions départementales pour harmoniser les pratiques et la communication au sein de la ligue

Stage avec Didier LUPO en début de saison sportive

Suivi et organisation des passages de grades Département et Ligue 8 passages de grades karaté et 3 AMV et Contact

9. PROPOSITIONS DE FONCTIONNEMENT SAISON 2011/2012

L'expérience de fonctionnement dans cette nouvelle organisation des passages de grades avec le nouveau règlement par UV et la déclinaison en département nous a permis de bien évaluer ce dispositif appliquée à notre ligue composée de deux départements de tailles identiques.

La gestion du passage est une gestion complexe avant pendant après l'examen et demande une grande rigueur dans sa mise en œuvre.

La secrétaire de Ligue assure le suivi essentiel dans la conformité des dossiers des candidats, (parfois des clubs) et la régularisation d'éléments manquants lors de l'inscription.

Les éléments administratifs ainsi validés sont transmis au CORG qui organise techniquement le passage en ligue ou en département avec une CODG composée notamment du président de département et d'un responsable des grades départemental.

Le rôle de responsable départemental est important au sein de l'organisation tant des passages que des stages de candidats. Il est le relais de la politique fédérale avec la CORG pour la mise en œuvre de passages de grades de qualité et pour la formation et l'accueil des candidats.

La commission des grades fonctionne comme toute commission de ligue en harmonisant les actions de formation et la gestion des examens en relais de la LIGUE.

Enfin la commission des grades demande un traitement de l'information rapide et de qualité pour assurer le suivi des tables de jury et l'enregistrement des notes de chaque candidat et la copie des résultats sur les passeports.

La mise en place d'un secrétariat des grades au niveau département permettrait de libérer le secrétariat de ligue des contraintes de gestion du dossier et cette commission aura la compétence pour la mise en place des passages.

Ceci permettra d'accueillir dans des conditions optimales les publics des passages de grades :

- Les candidats de tous âges
- Les professeurs de club
- Et enfin les jurys de grade

Cela nous permet d'avoir une équipe polyvalente qui peut être présente autant pour l'organisation que le suivi administratif et d'assurer le relais entre les jurys et la table centrale.

- vérification des présences
- appels des catégories
- accueil et placement des professeurs
- affectation de catégories aux tables
- suivi des feuilles de notations entre la table de jury et la table centrale
- retranscription des résultats sur les passeports
- gestion des passeports et transmission à la ligue

10. PROPOSITION DE DATES D'ORGANISATION

Le passage de grades de début décembre posent souvent des problèmes compte tenu de l'inscription des candidats début novembre (un mois avant) de nombreux dossiers sont incomplets à cause du retard de réception des licences.

Les passages de grades pourraient être organisés selon le tableau ci-dessous. Ces salles ont un avantage par l'absence de mise en place des tapis et une confidentialité nécessaire pour les passages de grades.

Il reste bien sur à placer les 3 stages professeurs et candidats et les stages jurys karaté et AMV mais il y a possibilité de s'insérer dans des animations existantes pour limiter le nombre de week end de et de déplacement.

Je propose de regrouper les passages sur le schéma suivant

Les dates des passages de grades pour la ligue et les départements

Date	Niveau de l'organisation	Lieu
Début janvier	Département 83	Draguignan
Début janvier	Département 06	Mougins
Mi janvier	Ligue	Puget ou sainte maxime
Fin mars	Département 83	Draguignan
Fin mars	Département 06	Mougins
Début juin	Département 83	Draguignan
Début juin	Département 06	Mougins
Mi juin	Ligue	Puget ou sainte maxime

ANNEXES

1. Rappel des conditions d'inscription
2. Feuille de préparation du test Kihon (annexe 1)
3. Modèle d'information ligue PASSAGES DE GRADES 1er 2ème et 3ème dan



COMMISSION DES GRADES LIGUE CÔTE D'AZUR

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le règlement de passages de grades impose de nombreuses contraintes d'organisation **dans le but d'offrir aux candidats des passages de grades de qualité** notamment la **mise en place de session d'examen avec un maximum de 30 candidats** par examen.

Les inscriptions doivent être adressées par courrier uniquement, avec l'ensemble des pièces demandées dans le **dossier de candidature (composition du dossier ci-jointe) un mois avant la date du passage de grades**, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la LIGUE COTE D'AZUR de Karaté et D.A.
Service des Grades
71-81 Rue Revel - 83000 TOULON
Téléphone : 04.94.23.36.39 - 09.75.30.48.62

Pour toutes les questions techniques, vous pouvez me contacter de préférence par mail en joignant tous les éléments en votre possession à l'adresse suivante : patrick.rosadini@wanadoo.fr

En **cas de réinscription pour un examen de passage de grades lors de la même saison sportive de septembre à juin**, le candidat ne devra fournir que la fiche d'inscription et la copie de la page dan où les UV obtenues sont mentionnées accompagnées du règlement de son passage.

Ces éléments d'inscription doivent parvenir toutefois dans le délai d'un mois avant le nouveau passage. Une convocation individuelle sera envoyée avec le programme et les horaires grâce à l'enveloppe fournie dans le dossier.

Vous trouverez les différentes fiches d'inscription sur le site de la ligue, rubrique Grades : www.ffkarate.fr/cotedazur

Merci pour votre participation à l'organisation de passages de grades de qualité.

Hervé PUVELAND
Président
Ligue Cote d'Azur

Patrick ROSADINI
Commission des grades
Ligue Cote d'Azur

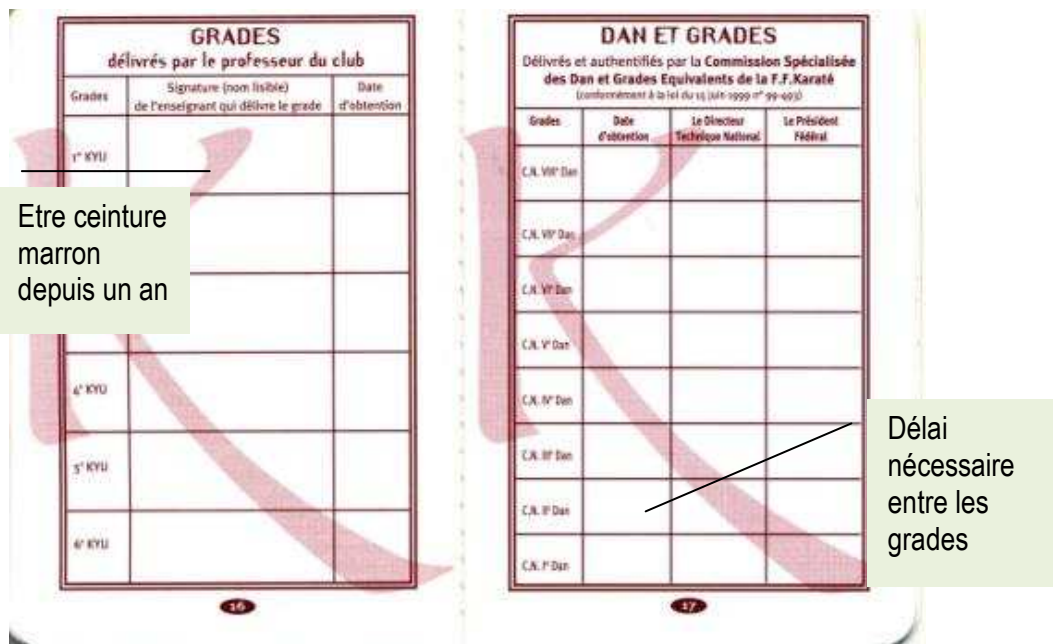
COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Ce dossier permet de vérifier au préalable la conformité de la demande.

- La feuille d'inscription individuelle 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} dan correctement remplie et signée
- La photocopie du passeport sportif en cours de validité (valable 8 ans) :
 - ✓ Photocopie de la page identité du candidat(e)



- ✓ photocopie de la page d'authentification des grades du passeport sportif fédéral ou du carnet de grades (ceinture marron depuis un an)



- ✓ de la page licences avec le délai nécessaire pour le grade présenté

COMMISSION DES GRADES LIGUE CÔTE D'AZUR

Kihon (annexe 1)

1^{er} dan 2^{ème} 3^{ème} dan

Le Kihon comporte :

- Des coups de poing, des coups de pied, des blocages et différentes techniques de percussion des membres supérieurs et inférieurs,
- Différentes positions de base,
- Différentes formes de déplacement,
- Différentes techniques de défense,
- Quelques enchaînements simples.

Remarque : Les enchaînements ne doivent pas comporter plus de 3 techniques.

Les candidats sont évalués d'après les critères suivants :

- Puissance et vitesse d'exécution,
- Aisance des déplacements,
- Équilibre et stabilité,
- Bonne attitude corporelle, Détermination.

Le jury ne peut évaluer que deux candidats à la fois à l'épreuve du Kihon.

Le Kihon est composé de 3 parties sous une seule même note :

- 1) Des techniques de base simples exécutées en aller et retour sur trois pas en avançant ou en reculant ;
- 2) Des techniques de base exécutées sur place en position de combat Fudo Dachi, dans une seule direction ou de façon multi directionnelle, avec ou sans sursaut ;
- 3) Un exercice de maîtrise de la technique exécuté deux par deux.

Partie 1 – les candidats sont évalués sur des techniques simples sur trois pas.

Les candidats sont ensuite évalués sur des techniques d'enchaînements simples, au maximum trois mouvements, toujours sur trois pas ;

- Kihon épreuve 1

-
-
-
-
-
-

Partie 2 – les candidats en position de combat (Fudo Dachi) sont évalués sur des techniques simples avec retour à la position de départ en fin de mouvement.

Le candidat est interrogé

- sur un enchaînement simple de trois techniques sur place avec ou sans sursaut, à droite puis à gauche.
- Multidirectionnel (Kihon sur un seul adversaire imaginaire qui se déplace). Le candidat est interrogé sur des techniques de maximum trois mouvements multi directionnels, à droite puis à gauche.

- Kihon épreuve 2

-
-
-
-
-

Partie 3 – Cette épreuve est composée de 5 techniques choisies par le jury, parmi les 7 possibles, exécutées sur cible. Les deux candidats se font face. Tori est l'attaquant. Uke sert de partenaire en présentant la cible. Tori doit démontrer la maîtrise du geste et la maîtrise de la distance en réalisant un mouvement technique simple.

Uke doit se positionner en faisant un ou deux petits sursauts, arrière ou de côté. Tori adapte sa distance et exécute le mouvement technique avec précision et maîtrise, en répétition (au minimum 3 fois).

Ces mouvements techniques sont :

- Mae Geri, de la jambe arrière posée derrière, niveau chudan
- Mawashi Geri, de la jambe arrière posée derrière, niveau jodan ou chudan
- Mae Geri de la jambe avant avec sursaut, niveau chudan
- Mawashi Geri, de la jambe avant avec sursaut, niveau jodan ou chudan
- Gyaku Zuki chudan (coup de poing direct du bras arrière)
- Kizami Zuki/Maete Zuki (coup de poing direct du bras avant), niveau jodan, suivi de
- Gyaku Zuki (coup de poing direct du bras arrière), niveau chudan
- Oi Zuki (coup de poing en avançant), niveau jodan, retour à l'arrière.

Pendant l'exécution de la technique de Tori, Uke est passif et tout à fait immobile.

Après l'exécution de la technique de Tori, Uke se repositionne.

Ces 5 techniques sont exécutées à droite ou à gauche, au choix du candidat.



Commission des Grades LIGUE CÔTE D'AZUR

SAISON 2010/2011

Toulon le 05/02/2011

INFORMATION PASSAGES DE GRADES

1^{er} 2^{ème} et 3^{ème} dan

RAPPEL

1. Conditions d'inscription

Le nouveau règlement de passages de grades impose de nombreuses contraintes d'organisation dans le but d'offrir aux candidats des passages de grades de qualité.

Les inscriptions sont adressées par courrier uniquement, avec l'ensemble des pièces demandées dans le dossier de candidature un mois avant la date du passage de grades, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la LIGUE COTE D'AZUR
71-81 Rue Revel – 83000 TOULON

2. Réinscription pour un examen de passage de grades lors de la même saison sportive

En cas de réinscription pour un examen de passage de grades lors de la même saison sportive de septembre à juin, le candidat ne devra fournir que la fiche d'inscription et la copie de la page dans où les UV obtenues sont mentionnées accompagnées du règlement de son passage.

Ces éléments d'inscription **doivent parvenir toutefois dans le délai d'un mois** avant le nouveau passage. Une convocation individuelle sera envoyée avec le programme et les horaires grâce à l'enveloppe fournie dans le dossier.

3. Passage de grades Voie compétition

Epreuve Combat ou Epreuve Kata

Le candidat ne peut pas cumuler les deux épreuves.

Les tests compétition se pratiquent dans toutes les compétitions officielles organisées par les organes déconcentrés (ligues, comités départementaux, inter régions) et au niveau national, ou les coupes de styles dont la liste est validée par la CSDGE.

Les candidats pourront bénéficier des victoires acquises lors des compétitions officielles (Département, Ligue, inter région, ou national). **La comptabilisation des victoires ne peut commencer que lorsque le candidat a participé aux épreuves techniques, réussies ou non.** Pour obtenir ses victoires dans une compétition, le combattant devra totaliser 5 victoires dans la même compétition en individuel, dans sa catégorie ou en open, y compris les repêchages.

Dans le cas où il ne marque pas ses 5 victoires dans la même compétition et même catégorie, il devra comptabiliser 10 victoires dans différentes compétitions officielles.

Pour bénéficier de ces victoires, le candidat devra veiller à leur report sur le passeport sportif et leur authentification

1. par le Président du comité départemental ou son représentant au niveau départemental ;
2. par le Président de ligue ou son représentant au niveau régional ;
3. par le responsable de la compétition au niveau inter régional et au niveau national.

4. Bonifications en temps de Pratique

Sur présentation de justificatifs, des bonifications de temps de pratique peuvent être accordées à des pratiquants de karaté ou de disciplines associées.

Ces bonifications consistent en une diminution du temps requis pour accéder au grade supérieur. Elles sont obtenues sur présentation d'un dossier conforme au dossier type élaboré par le bureau de la CSDGE. Ce dossier comporte les attestations des titres et fonctions dont se prévaut le candidat. Le Directeur Technique National de la FFKDA ou le Président de la CSDGE, au vu de ces pièces, délivre une attestation ouvrant droit aux bonifications.

Les demandes de bonification en temps de pratique doivent être envoyées au Président de la CSDGE au plus tard 90 jours avant le passage d'examen.

Les bonifications ne sont pas cumulables et ne peuvent être accordées qu'à une seule occasion.

Aucune dérogation en temps de pratique ne peut être accordée sans le respect de cette organisation.

5. Pour toutes questions techniques

Vous pouvez me contacter de préférence par mail en joignant les documents scannés et tous les éléments en votre possession à l'adresse suivante : patrick.rosadini@wanadoo.fr.

Les demandes de dossier spécifiques font l'objet d'une décision collégiale et l'avis de la CSDGE est souvent nécessaire d'où l'intérêt de communiquer efficacement et avec une traçabilité.

Merci de prendre note de ces 5 points très importants et de votre participation à l'organisation de passages de grades de qualité.

Hervé Puveland
Président
Ligue Cote d'Azur

Patrick ROSADINI
Commission des grades
Ligue Cote d'Azur